

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|---|
| M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50 | M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri |
| M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30 | M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien |
| M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André | M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45 |
| M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30 | M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis |
| M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick | Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique |
| M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00 | M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel |
| M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique | Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude |
| M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime | M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique |
| M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15 | Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel |
| M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50 | M. LOTHAIRE Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20 |
| M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20 | M. MAMERE Noël à M. DANE Michel |
| M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10 | M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence |
| M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30 | M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00 |
| M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45 | M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy |
| M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine | M. PONS Henri à M. PETIT Alain |
| Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno | Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth |
| Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10 | |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert | |

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché Public sur Procédure Adaptée - Etudes pré-opérationnelles : faisabilité technique et évaluation des coûts d'équipement des projets d'opérations d'aménagement : désignation du prestataire - Décision - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'année 2008 devra permettre la poursuite des études pré opérationnelles lancées en 2007, et l'engagement d'un nouveau programme d'études.

C'est ainsi qu'outre la poursuite des études en cours (Pessac « Le Pontet » ; Saint Aubin, Saint Médard en Jalles, Le Taillan Secteur « Bourdieu / Bébien / Verdelet » ; Le Taillan, Secteur « du Chay » ; Eysines, Secteur Carés), les faisabilités opérationnelles et économiques devront être étudiées pour de nouveaux projets d'aménagement, notamment sur les sites suivants :

- Saint Louis de Montferrand – Centre Bourg ;
- Gradignan – Centre Ville ;
- Saint Vincent de Paul – Centre Bourg ;
- Le Bouscat - Centre Ville ;
- Saint Aubin - Secteur Les Vignes ;
- Bruges - Secteur de Terrefort ;
- Bordeaux - Ilot Dupaty ;
- Lormont – Secteur Carriet,

Alors que les études d'urbanisme font l'objet de consultations dont les modalités doivent chaque fois être adaptées aux spécificités du site à étudier, les études de faisabilité techniques et d'évaluation des coûts, les études d'évaluation des conditions et des coûts des acquisitions foncières ainsi que les études relatives aux marchés immobiliers permettant de valider les faisabilités économiques peuvent donner lieu, pour chaque domaine concerné, à des commandes groupées.

Ainsi l'utilisation de marchés à bons de commande permet de réguler au mieux la mobilisation de chaque expertise (bureau d'étude technique / expertise foncière / expertise immobilière) en fonction du rythme d'avancement des études menées par les architectes urbanistes, chefs de fil des études pré opérationnelles.

Concernant les **études de faisabilité technique et d'évaluation des coûts d'équipement** des projets d'opérations d'aménagement, le précédent marché à bons de commande (notifié en 2005) étant venu à terme, une nouvelle consultation a été lancée en 2007. Prévu sur une durée de deux ans, le nouveau marché à commande a été estimé au minimum à 50 000 € HT et au maximum à 200 000 € HT.

Conformément au seuil de ce marché public sur procédure adaptée :

- les publicités ont été réalisées le 19 octobre 2007 dans le BOAMP, le Moniteur et sur Intranet ;
- la date limite de réception des offres le 15 novembre 2007 à 16 heures ;
- 14 dossiers ont été retirés et 4 offres ont été remises ;
- l'ouverture des offres est intervenue le 16 novembre 2007 ;
- l'analyse des offres a été réalisée par la Direction du Développement Opérationnelle et de l'Aménagement entre le 16 novembre et le 10 décembre 2007.

Suite à l'analyse des offres (cf. rapport d'analyse des offres), au vu des 3 critères prévus au règlement de consultation (qualité du mémoire méthodologique – composition et références de l'équipe dédiée – prix des prestations), il vous est proposé de confier ces études de faisabilité à la société **J2C Ingénierie** ayant reçu la meilleure note dans le classement.

Les dépenses correspondantes seront imputées, sur le budget principal, exercices 2008 et 2009, au chapitre 20, compte 20 31, programme HB 28, fonction 8241, CRB D710.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- **DÉCIDER** d'attribuer le marché public passé en procédure adaptée ayant pour objet la réalisation des études pré opérationnelles de faisabilité technique et d'évaluation économique des projets d'opérations d'aménagement à la société J2C Ingénierie pour un montant compris entre 50 000 € HT et 200 000 € HT (soit 59 800 € TTC et 239 200 € TTC) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président :
 - à signer ledit marché et
 - à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 FÉVRIER 2008</p> <p style="text-align: center;">PUBLIÉ LE : 7 FÉVRIER 2008</p> |
|--|

M. SERGE LAMAISON